

**Vous prévoyez profiter du crédit d'impôt pour rénovation domiciliaire cet été?  
Et si le rappel contre le tétanos faisait partie de vos projets!**

*~ La Coalition canadienne pour la sensibilisation et la promotion de la vaccination insiste sur la nécessité de se faire vacciner contre le tétanos avant d'entreprendre des projets de jardinage ou de rénovation domiciliaire à l'extérieur ~*

**Le 11 mai 2009 (OTTAWA, ONTARIO)** – Vous prévoyez profiter de la longue fin de semaine qui s'annonce pour entreprendre des travaux de jardinage ou de rénovation à l'extérieur? Avec l'été qui approche et la tentation d'utiliser le crédit d'impôt pour rénovation domiciliaire, les Canadiens seront nombreux à profiter de cette longue fin de semaine pour se rendre au centre du jardinage ou de rénovation de leur quartier et mettre en chantier leur projet de rénovation. Ceux d'entre eux qui n'ont pas reçu une injection de rappel du vaccin antitétanique au cours des 10 dernières années pourraient néanmoins s'exposer au risque de contracter le tétanos s'ils se coupent ou se blessent pendant qu'ils jardinent ou rénovent leur maison. La bactérie responsable du tétanos, maladie rare mais grave, est en effet présente dans le sol, la terre et la poussière sous forme de spores. Il suffit d'en absorber une infime quantité pour contracter la maladie si l'on n'est pas immunisé.

Pour que chacun puisse jardiner ou rénover en toute quiétude pendant la longue fin de semaine du mois de mai et tout au long de l'année, la Coalition canadienne pour la sensibilisation et la promotion de la vaccination (CCSPV) invite tous les Canadiens à vérifier leur carnet de vaccination et à consulter leur médecin ou à se rendre à la clinique de leur quartier s'il s'avère qu'une injection de rappel est nécessaire.

« Nous sommes pratiquement tous conscients de l'importance de la vaccination antitétanique, mais bien des gens ignorent qu'une dose de rappel doit être administrée tous les 10 ans pour bénéficier d'une protection ininterrompue, explique la D<sup>re</sup> Bonnie Henry, présidente de la CCSPV. Contrairement aux autres maladies évitables par la vaccination, le tétanos ne se transmet pas d'un individu à l'autre; chacun doit se faire vacciner pour se protéger. Une dose de rappel contre le tétanos est sans danger, efficace et gratuite pour tous les Canadiens; chacun peut ainsi recevoir la protection dont il a besoin. »

« Il est important de s'informer, de poser des questions et d'avoir un carnet de vaccination. Prenez les devants en vous assurant de bénéficier d'une protection durable », ajoute la D<sup>re</sup> Susan Bowles, vice-présidente de la CCSPV. « Le mois de mai est le moment idéal pour vérifier votre carnet de vaccination et consulter votre médecin ou le personnel de la clinique de santé publique de votre quartier si vous devez recevoir une injection de rappel, à plus forte raison si vous entreprenez des travaux de rénovation ou de jardinage. Pourquoi attendre de vous blesser pour recevoir le vaccin? »

- SUITE -

## **CREUSONS UN PEU POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE TETANOS**

Le tétanos est une maladie causée par une toxine (un poison) sécrétée par une bactérie qui empêche le contrôle normal des réflexes nerveux dans la colonne vertébrale. La bactérie qui sécrète la toxine tétanique est naturellement présente dans le sol, les déjections d'animaux et la poussière. L'équipement et les outils utilisés pour le jardinage ou les travaux de rénovation peuvent avoir été exposés aux bactéries responsables du tétanos s'ils ont servi à l'extérieur ou sont rangés à proximité d'objets ayant servi à l'extérieur. La bactérie responsable du tétanos profite habituellement d'une plaie cutanée ouverte, le genre de blessure que vous pouvez vous faire en vous coupant avec un outil de jardinage tranchant ou des objets enfouis dans le sol, pour pénétrer dans l'organisme. La plupart des gens pensent que le tétanos s'attrape en se blessant avec un clou rouillé. Il est pourtant possible de contracter cette maladie de multiples façons, notamment par contact avec des objets contaminés par de la terre, de la poussière ou des excréments d'animaux, peu importe la quantité. Dans bien des cas, le tétanos est dû à une blessure insignifiante, que les gens n'imaginent même pas capable de causer une infection. Vingt-sept pour cent des cas de tétanos recensés en Amérique du Nord surviennent chez des personnes qui ont jugé inutile de se faire soigner après s'être blessées.

## **RETROUSSEZ VOS MANCHES ET PROTEGEZ-VOUS**

Les Canadiens devraient recevoir une injection de rappel de vaccin antitétanique tous les 10 ans. Les adultes âgés de plus de 60 ans sont plus vulnérables à l'infection tétanique parce qu'ils n'ont peut-être pas été immunisés contre la maladie quand ils étaient plus jeunes, ou parce qu'ils ont tout simplement omis de tenir leur statut vaccinal à jour en recevant une dose de rappel tous les 10 ans. Si vous n'êtes pas à jour, consultez votre médecin ou rendez-vous à la clinique de santé publique de votre quartier pour recevoir une injection de rappel. C'est gratuit. Il se peut également que les immigrants accueillis au Canada courent un risque, car ils sont nombreux à ne pas avoir reçu le vaccin contre le tétanos dans leur pays d'origine. Ils auraient intérêt à se renseigner, car ils auront peut-être besoin de recevoir la série vaccinale antitétanique au complet.

Voici quelques précautions faciles à prendre pour éviter de contracter le tétanos pendant vos travaux de rénovation ou de jardinage, ou à l'occasion d'autres activités pratiquées à l'extérieur :

1. Assurez-vous que votre statut vaccinal est à jour.
2. Faites-vous administrer une dose de rappel de vaccin antitétanique tous les 10 ans à la clinique de santé publique de votre région, au cabinet de votre médecin, à votre pharmacie ou dans une clinique santé-voyage.
3. Portez des gants, des vêtements et des chaussures de protection lorsque vous jardinez ou entreprenez des travaux de rénovation.
4. Si vous vous blessez, nettoyez immédiatement la plaie en profondeur, à l'eau savonneuse tiède.

## **À PROPOS DE LA COALITION CANADIENNE POUR LA SENSIBILISATION ET LA PROMOTION DE LA VACCINATION**

La Coalition canadienne pour la sensibilisation et la promotion de la vaccination est un partenariat qui réunit 28 organismes nationaux et dont la mission est de promouvoir l'endigement et l'éradication des maladies évitables par la vaccination au Canada, en sensibilisant les personnes de tous âges aux bienfaits et aux risques de l'immunisation par le truchement d'initiatives d'information, de promotion, d'intervention et de relations avec les médias.

- 30 -

Pour en savoir plus sur la vaccination antitétanique, consultez le site de la CCSPV à [www.immunize.ca](http://www.immunize.ca), qui propose un guide sur l'immunisation des adultes, ou communiquez avec :

Marc Esposito

MS&L

416-847-1344

[Marc.Esposito@msslworldwide.com](mailto:Marc.Esposito@msslworldwide.com)

Liisa Vexler

CCSPV

613-725-3769, poste 151

[immunize@cpha.ca](mailto:immunize@cpha.ca)